

pratiquant ordinairement sont pour la jeunesse toujours dangereuses.

Toujours dangereuses. Est-donc ce à dire toujours criminelles, et toujours interdites, et qu'il faudra se marier sans se connaître ?

Allons ! n'exagérons pas les conclusions. Toujours dangereux ne veut pas dire toujours criminel. Si le danger de péché est inutile, oui, il est criminel de s'y exposer. Mais si le danger est nécessaire, il ne sera pas criminel de s'y exposer si l'on prend les précautions voulues pour en atténuer la gravité. Ainsi donc les jeunes gens qui se fréquentent pour passer le temps, pour s'amuser, sans songer à un mariage prochain, sont coupables parce qu'ils s'exposent inutilement à un grave danger de péché. C'est un désordre que les pasteurs et les missionnaires ont souvent à signaler dans leurs prédications. Et les parents qui souffrent ce désordre dans leurs maisons sont bien coupables devant Dieu, et portent le poids d'une lourde responsabilité.

La fréquentation devient nécessaire, avons-nous dit, quand il s'agit de préparer un mariage prochain. Il faut bien que le jeune homme et la jeune fille qui songent à s'unir dans le mariage échangent leurs vues, étudient leur caractère, s'assurent qu'avec la grâce de Dieu ils pourront vivre en paix et saintement dans le saint état du mariage. Et à cette fin il faut quelques mois de fréquentation. Mais on s'entourera de toutes les précautions dictées par la prudence chrétienne.

Quelles sont ces précautions ?

D'abord les jeunes gens qui songent à s'épouser ne doivent pas vivre sous le même toit. C'est une prudence élémentaire que tout le monde comprend. La fréquentation ne se poursuivra pas sans le consentement des parents. A la vérité ce n'est pas aux parents, mais aux futurs époux à fixer leur choix. Mais les jeunes gens seraient inexcusables de fouler aux pieds l'expérience et les sages avis de leurs parents, en une matière d'une pareille gravité. Ils se rendent indignes des bénédictions divines s'ils s'obstinent à continuer secrètement leurs rencontres en dehors de toute surveillance.

La surveillance des parents ; c'est précisément la troisième précaution à prendre pour atténuer le danger de la fréquentation. Les jeunes chrétiens, qui ne veulent pas attirer sur leur tête le juste courroux du Ciel, éviteront absolument toute rencontre seul à seul. Ces "seul à seul" entre jeunes gens ont toujours été et resteront toujours une violation des lois les plus élémentaires de la prudence chrétienne. Les coutumes contraires les plus invétérées n'y changeront rien. Combien de ménages malheureux pour n'avoir pas suivi ces règles de sagesse.